

## Exemple de réponses possibles

### Cours Hume et la tradition empiriste 2015, première épreuve, sur *La liberté* de Mill

Texte à expliquer : p. 129-130 (115-116) (IV, §1-3) « Quelle est donc la limite ... les conséquences. »

Quel est l'objet (la matière et le but) de ce paragraphe ?

*De la liberté* défend l'importance de la plus grande liberté possible des individus, comme indispensable à leur bonheur et très favorable à la société et à son progrès. Cela a été montré dans les chapitres précédents à propos de la liberté de penser, puis d'agir. Il reste à définir comment s'articule cette liberté avec l'indispensable autorité de la société sur les individus. Les trois alinéas du début du quatrième chapitre servent à formuler les questions à résoudre à ce propos, et à décrire la solution proposée par Mill, qui devra être expliquée et soutenue ensuite. C'est ainsi qu'est définie la ligne de démarcation entre l'autorité de la société sur l'individu, et la liberté de celui-ci, ou sa propre autorité sur sa propre vie. En répartissant la vie humaine en deux domaines relevant respectivement chacun d'une des deux autorités, individuelle et sociale, l'opposition apparemment insurmontable entre la liberté et l'autorité sociale se révélera maîtrisable, rendant pratiquement possible la réalisation de la plus grande liberté possible dans la société.

Quelle est la structure, l'articulation, de ce passage ?

Le problème est posé sous la forme de trois questions, concernant les limites de la liberté individuelle, celles de l'autorité sociale, et par conséquent leur répartition.

Une première réponse générale est donnée dans l'alinéa suivant : l'individu et la société recevront chacun la part concernant leurs intérêts principaux.

L'alinéa suivant développe cette définition en commençant par donner son principe : ce n'est pas un contrat social, mais un échange moins formel : la société protège l'individu et réclame en retour la contribution de ce dernier, indispensable à l'existence de l'ordre social.

Cette contribution consiste en le respect des intérêts des autres que la société définit comme leur appartenant ou constituant leurs droits, ainsi qu'en une collaboration équitable au maintien de l'ordre social.

L'imposition de ce code de conduite représente la sphère légitime de la souveraineté de la société sur l'individu, qu'elle l'exerce par la loi ou de manière moins formelle, par la contrainte morale.

Par contraste se dessine la sphère de la liberté individuelle, à savoir tout ce qui n'affecte pas ces droits des autres contre leur gré, et par conséquent tout ce qui n'affecte que l'individu lui-même ou des adultes consentants.

En somme, la réponse est donnée aux trois questions dans l'ordre inverse de celui de leur formulation.

Que signifie à la page 130 l'opinion ?

Lorsque quelqu'un affecte les intérêts des autres, quoique non leurs droits, « l'offenseur peut alors être justement puni par l'opinion ». Il va de soi qu'ici, cette opinion n'est pas celle d'un individu particulier, mais celle de la société. Elle ne représente pas non plus une idée théorique, mais les sentiments moraux communs, résultant d'une évolution historique, relativement contingents et susceptibles de correction par la discussion. C'est d'ailleurs principalement cette opinion que Mill tente de faire évoluer par son livre sur la liberté, en cherchant à rendre les gens plus sensibles à la valeur de la liberté et à l'importance de limiter la punition que la société est portée à infliger à ceux qui vivent autrement que la majorité, en respectant la ligne de démarcation entre la sphère de l'autorité sociale et celle de la liberté individuelle.

Analyser la phrase « Cette conduite consiste... ». Quelle est sa cohérence avec le reste du paragraphe ?

Cette phrase définit la frontière de l'autorité légitime de la société sur l'individu en fonction de ce qu'elle peut exiger de lui, à savoir une certaine conduite. Elle énonce deux règles générales, énumérées par les adverbes premièrement et deuxièmement, demandant de ne pas léser les intérêts des autres et de contribuer à la défense de la société. Il s'agit en somme du respect de la liberté des autres et de la coopération pour maintenir l'ordre assurant les libertés individuelles. On remarquera comment Mill procède par une approche se précisant, plutôt que par une énonciation tranchante : après avoir demandé le respect en général des intérêts des autres, la définition trop large est reprise pour être resserrée sur les intérêts représentant des droits. Ceux-ci sont aussitôt définis inversement d'abord d'une façon stricte, comme objets d'une loi expresse, puis étendus à ceux que reconnaît un accord tacite. La loi représente en effet le noyau dur de l'autorité sociale, mais elle ne s'y limite pas. On verra plus loin dans le texte qu'elle s'étend, en partie au moins, à l'opinion. Quant à la coopération exigée, elle ne sert plus seulement à empêcher la destruction de l'ordre de compatibilité des libertés individuelles, mais également à le conserver et à le défendre. Elle demande un travail et des sacrifices, empiétant ainsi, au moins marginalement, sur le domaine de la liberté propre de l'individu, en réclamant de lui une certaine forme d'action. De même que la restriction qui était égale pour tous, cet effort doit être réparti, et, comme le rappelle la parenthèse, cela implique l'élaboration d'un principe pour procéder de manière équitable. Il s'agissait en premier lieu de s'abstenir soi-même des préjudices et des vexations, mais il faut également agir pour empêcher d'autres de s'y livrer. Il ne suffit pas de laisser être libre, il faut lutter pour le rendre possible.

Cette phrase définit donc la conduite tirée du principe de reconnaissance active du bienfait de la société, et elle introduit les distinctions et nuances dont découlera dans les phrases suivantes le double mode de la punition. Elle prépare aussi la dernière étape de la définition interne de la sphère de la liberté individuelle.